

Postulat

pour une option de l'envoi informatisé de la documentation communale à destination des membres du Conseil Communal

Monsieur le Président, Chers collègues,

Actuellement nous recevons déjà les rapports des commissions ad hoc du Conseil, ainsi que certaines invitations et communications communales sous forme électronique. Cependant ce n'est pas le cas en ce qui concerne l'ordre du jour de nos séances et les préavis de la Municipalité, par exemple. Ce postulat vise à donner la possibilité au Bureau et à l'administration communale de permettre aux conseillers communaux qui le souhaitent de recevoir tous les documents en vue des séances du Conseil sous forme électronique uniquement.

L'envoi sous forme informatique de la documentation à destination du Conseil permettrait quelques menues économies pour la commune et l'allègement des papiers à transporter pour ceux qui font le choix de lire leurs documents sur tablette ou ordinateur.

Comme vous l'aurez compris ce postulat n'empêche nullement les conseillers attachés à l'envoi postal de continuer à utiliser cette méthode.

Antonin Chevalley
Conseiller Communal

Pully, le 15 avril 2015